



Formulaire d'exmatriculation

Les étudiant(e)s qui souhaitent interrompre leurs études de leur propre initiative, doivent notifier par écrit à l'administration des étudiant(e)s de la BFH en respectant les délais (bfh.ch/delais) en vigueur: studadmin@bfh.ch

Exmatriculation à la fin du semestre d'automne 20.... (veuillez indiquer l'année)
à déposer au plus tard le 31 janvier (HEAB: 15 décembre)

semestre de printemps 20.... (veuillez indiquer l'année)
à déposer au plus tard le 31 juillet (HEAB: 15 juin)

En cas de notification hors délai, veuillez indiquer pour quel motif vous ne pouviez pas le respecter.

Indications personnelles

Nom

Prénom

Numéro de matricule

Filière d'études

Motif pour l'exmatriculation ou l'interruption des études

Signature de la demanderesse / du demandeur

Lieu et date

Signature

Bases juridiques:

Statut de la Haute école spécialisée bernoise (Statut de la Haute école spécialisée, StHES), art. 54